

Consultation train d'ordonnances Initiative parlementaire 19.475

Le comité de la CNAV s'est réuni en juillet dernier afin de prendre part à la consultation des ordonnances relatives à la mise en œuvre de l'initiative parlementaire 19.475. Cette procédure de consultation qui vient de s'achever doit répondre à la réduction des risques de l'utilisation de pesticides. Le comité est resté très septique à l'encontre de certaines mesures qui ont été reprises de la PA22+.

La CNAV souhaite que le Conseil fédéral respecte la décision du Parlement qui a suspendu la PA22+ et de ne pas l'introduire par voie d'ordonnance. La vision de la future politique agricole doit correspondre au maintien du taux d'auto-provisionnement et du revenu agricole et à la réduction de la charge administrative. L'efficacité de ces nouvelles mesures ne doit pas être rendue caduque par un surcroît de travail administratif ou d'analyse.

Les nouvelles contributions au système de production sont à saluer, cependant, il sera nécessaire d'apporter une touche pratique à ces mesures. Il est important, et cela semble être le cas, qu'il n'y ait aucun report significatif des montants des paiements directs entre les zones de production.

Dans les grandes lignes le comité a décidé de :

- Accepter les nouvelles mesures au système de production avec des adaptations pratiques
- Supprimer les mesures qui n'apportent aucune réponse à la réduction de l'utilisation des pesticides
- Refuser la suppression de la marge d'erreur de 10% dans le calcul du Suisse-Bilanz
- Réduire l'objectif de 20% à 10% sur la question des pertes d'azote et de phosphore
- Refuser la suppression du plafonnement des contributions par UMOS

La suite de la procédure est dans les mains de l'autorité fédérale en espérant avoir un retour qui nous permette d'anticiper les nouvelles mesures. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des suites et nous aurons l'occasion de reprendre le sujet durant les séances de vulgarisation.

Personnel

Nous vous informons que Messieurs Denis Sauthier et Marc Kury ont quitté durant l'été la CNAV. Monsieur Sauthier, valaisan pure souche a souhaité se rapprocher de l'exploitation familiale et a saisi l'opportunité de s'engager pour la Chambre d'agriculture du Valais. Quant à M. Kury, ce dernier a aussi souhaité réduire les contraintes de déplacement entre le Jura et Neuchâtel et a pris l'option de réduire son taux d'activité en se rapprochant de sa commune jurassienne. Il œuvre actuellement pour Agrijura. Nous regrettons leurs départs mais comprenons aisément leurs choix et leur souhaitons plein succès pour leur vie professionnelle comme privée.

Afin de palier à leurs départs deux nouvelles collaboratrices rejoignent la CNAV. Madame Laetitia Stegmann vient d'achever sa formation d'agronome dans la gestion d'entreprise en particulier et a pris ses fonctions le 18 août. Madame Lucienne Gaillard débutera le 1^{er} septembre et reprendra prioritairement les tâches concernant l'agriculture biologique. Au bénéfice d'une formation agronome et de nombreuses années d'expérience elle saura répondre au défi de la mise en œuvre des ordonnances biologiques ainsi que de future reconversion. Merci donc de leur réserver un bon accueil.

CNAV – Yann Huguelit



Analyses de sols

Les exploitants agricoles neuchâtelois qui désirent faire analyser des parcelles sont priés de s'inscrire par téléphone ☎ 032 889 36 40 jusqu'au **vendredi 10 septembre 2021** en n'oubliant pas de préciser le nombre de parcelles à analyser.

Nous confirmerons personnellement aux exploitants inscrits le jour et le lieu de distribution du matériel, ainsi que la date de ramassage des échantillons. Afin de vous aiguiller sur la meilleure analyse possible, pensez à relever sur d'anciennes analyses le pH de chaque parcelle. Le résultat des analyses sera communiqué en fin d'année au moyen d'une mise en valeur personnalisée, parcelle par parcelle et d'un conseil fumure.

CNAV



Concours centralisé des taureaux 2021 de l'Arc Jurassien

La Fédération Neuchâteloise Inter-races Bovines (FNIB) en collaboration avec le SE des Ponts-de-Martel et Brot-Plamboz et la CNAV organisent le concours centralisé des taureaux de l'Arc Jurassien à la Halle agricole des Ponts-de-Martel le **vendredi 10 septembre 2021**.

Venez nombreux voir les taureaux inscrits défiler sur le ring, de plus, pendant toute la journée, vous pourrez vous restaurer sur place et vous aurez de quoi vous désaltérer.

On vous attend nombreux !

FNIB

Contrôles des pulvérisateurs 2021

Cette année, les contrôles auront lieu **le lundi 4 octobre à Cernier, le mardi 5 octobre à Fresens, le mercredi 6 octobre à Wavre le matin et aux Ponts-de-Martel l'après-midi, le lundi 11 octobre à Cernier et le 12 octobre à Môtiers**. Nous rappelons que les contrôles sont obligatoires tous les **3 ans depuis 2020**. Le prix du contrôle est de CHF 105.- TVA comprise, CHF 95.- pour les membres de l'ANETA. Si vous n'en faites pas partie et que vous souhaitez en bénéficier, veuillez prendre contact avec M. Bernard TSCHANZ au ☎ 032 857 21 70 ou par ✉ bernardtschanz@net2000.ch. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire au secrétariat, ☎ 032 889 36 40, ou par ✉ cnav@ne.ch, **jusqu'au vendredi 24 septembre 2021** en indiquant la marque du pulvérisateur.

CNAV – Cyril Perrenoud



Informe...

Obligation d'annoncer dans l'assurance indemnité journalière

Personne n'est à l'abri d'une maladie de longue durée ou d'une incapacité de travail due à un accident. C'est là qu'intervient l'assurance indemnité journalière.

Elle protège des conséquences d'une incapacité de travail en cas de maladie, d'accident ou de maternité. L'assurance indemnité journalière AGRI-revenu est réservée aux personnes travaillant dans le secteur agricole.

Dans l'assurance indemnité journalière, il existe une obligation d'annoncer. Cela signifie que toute personne assurée auprès d'AGRI-revenu doit communiquer son incapacité de travail à Agrisano dans les dix jours qui suivent la survenance de l'incapacité de travailler. Si en l'espace de 365 jours, plusieurs incapacités de travail surviennent, les jours de maladie ou d'accident d'au moins huit jours d'affilée sont cumulés. Il est alors possible qu'on atteigne le délai d'attente convenu contractuellement. En cas d'annonce de sinistre très tardive, Agrisano n'octroie la prestation qu'une fois qu'elle a reçu le certificat médical. Pour bénéficier d'indemnités journalières, une incapacité de travail effective d'au moins 50% est nécessaire. Celle-ci doit être attestée par le médecin traitant ou un chiropraticien.

Afin de faire valoir son droit à une indemnité journalière, il faut soumettre le formulaire «Annonce indemnités journalières» directement dans le portail clients d'Agrisano ou télécharger le formulaire sur le site Internet d'Agrisano sous «Téléchargement/Formulaires/Assurance-maladie/accidents».

Une assurance indemnité journalière n'est pas un luxe, mais une nécessité.

Nous nous tenons à votre disposition si vous avez des questions !

Résultats de l'assemblée générale de l'Anim'Halle 2021

En date du 30 juillet 2021, nous avons réalisé le dépouillement des résultats en présence de Messieurs Stéphane Rosselet (président), Sylvain Genier (vice-président) et Steven Siegenthaler (secrétaire-comptable). Nous avons obtenu 114 bulletins en retour et tous ont été valables. Il est à noter que l'ensemble des questions été répondu à plus de 95% favorablement.

Nous remercions celles et ceux qui ont pris part à cette assemblée version papier nous permettant de laisser derrière nous l'année 2020 ainsi que de la confiance accordée pour la suite. Ci-dessous le détail des réponses aux questions :

1 Approuvez-vous le procès-verbal de l'AG du 15 septembre 2020 ?

Oui 109	Non 0	Abstention 5
---------	-------	--------------

3.a Approuvez-vous les comptes annuels 2020 et donnez-vous décharge au comité ?

Oui 114	Non 0	Abstention 0
---------	-------	--------------

3.b Approuvez-vous le rapport des vérificateurs de comptes ?

Oui 114	Non 0	Abstention 0
---------	-------	--------------

3.c Approuvez-vous le budget 2021 ?

Oui 112	Non 0	Abstention 2
---------	-------	--------------

3.d.Approuvez-vous l'élection des vérificateurs de comptes suppléants ?

Oui 113	Non 0	Abstention 1
---------	-------	--------------

4. Approuvez-vous l'élection du nouveau membre au comité ?

Oui 110	Non 1	Abstention 3
---------	-------	--------------

Anim'Halle – Stéphane Rosselet



Abattoir régional – Assemblée générale

Résultats de l'assemblée générale 2021 de l'Abattoir régional des Ponts-de-Martel

En date du 16 juillet 2021, nous avons réalisé le dépouillement des résultats en présence de Messieurs Marc Frutschi (président), Stéphane Rosselet (vice-président) et Steven Siegenthaler (gérant administratif). Nous avons obtenu 110 bulletins en retour et tous ont été valables. Il est à noter que l'ensemble des questions a été répondu à plus de 95 % favorablement.

Nous remercions celles et ceux qui ont pris part à cette assemblée version papier nous permettant de laisser derrière nous l'année 2020 ainsi que de la confiance accordée pour la suite. Ci-dessous le détail des réponses aux questions :

1 Approuvez-vous le procès-verbal de l'AG du 26 octobre 2020 ?

Oui 106

Non 0

Abstention 3

3.a Approuvez-vous les comptes annuels 2020 et donnez-vous décharge au comité ?

Oui 108

Non 2

Abstention 0

3.b Approuvez-vous le rapport des vérificateurs de comptes et de l'organe de révision?

Oui 108

Non 2

Abstention 0

3.c Approuvez-vous le budget 2021 ?

Oui 104

Non 2

Abstention 2

4.a Approuvez-vous l'élection du vérificateur des comptes suppléant ?

Oui 108

Non 0

Abstention 1

4.b Approuvez-vous l'élection de l'organe de révision ?

Oui 107

Non 0

Abstention 3

Abattoir régional – Marc Frutschi

**SAGR**

RAPPEL : Paiements directs - Inscription aux programmes particuliers jusqu'au 31 août 2021

L'Office des paiements directs a envoyé un avis aux exploitations agricoles recensées en 2021 pour les inscriptions aux programmes particuliers pour la prochaine période de végétation 2021 – 2022, soit :

- Les prestations écologiques requises (PER),
- La culture biologique (BIO),
- La culture extensive de céréales (Extenso),
- La réduction phytosanitaire (arboriculture, betteraves sucrières, viticulture, terres ouvertes),
- Les contributions pour le bien-être des animaux (SST, SRPA, SRPA+),
- La production de lait ou de viande basée sur les herbages (PLVH),
- La contribution pour une alimentation biphasé des porcs appauvrie en matière azotée,
- Les contributions à l'utilisation efficiente des ressources.

Ces inscriptions se feront par Internet (système Acorda) sur le site www.agate.ch, comme pour le recensement du mois de janvier. Les exploitants ne reçoivent plus de formulaire papier.

Les nouveaux exploitants et ceux qui n'auraient pas reçu le courrier d'information ad hoc par la poste sont priés de requérir un accès pour www.agate.ch auprès de l'Office des paiements directs, Aurore 1, 2053 Cernier (opdi@ne.ch / 032 889 37 00).

Le site pour l'inscription aux programmes particuliers est ouvert du **1^{er} août au 31 août 2021 à minuit**. Dépassé ce délai, il ne sera plus possible de s'inscrire aux programmes pour les contributions 2022.

Important :

Pour que la saisie des inscriptions soit valable, il faut obligatoirement passer par l'écran "Terminer la saisie". Il faut en premier lieu accepter les conditions générales en cochant la case.

Ensuite, cliquer sur "Terminer la saisie", même si aucune modification n'a été apportée aux données de l'année précédente.

Le secteur Conseil de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV) se tient à disposition des agriculteurs pour les aider dans la saisie de leurs inscriptions au 032 889 36 40.

Nous remercions d'avance les exploitants de procéder à la saisie informatique de leurs inscriptions en respectant les délais impartis. Nous restons à disposition pour tout renseignement complémentaire au 032 889 37 00.

Service de l'agriculture

Recensement des données pour les demandes de contributions d'estivage 2021

Le recensement est effectué exclusivement via le site www.agate.ch (sous Acorda) et ceci **entre le 15 août et le 30 septembre 2021**.

Le site internet Acorda permet la saisie des données pour les estivages et est uniquement accessible au travers du portail fédéral Agate.ch en utilisant le même numéro d'utilisateur Agate et votre mot de passe, à l'instar des notifications BDTA.

Pour valider votre demande de contributions, vous devez impérativement vous connecter dans le menu Acorda selon la procédure disponible sur le site internet de l'OPDI et procéder aux opérations suivantes :

- **Si vous détenez uniquement des bovins, des bisons et/ou des équidés**
L'effectif de bovins, bisons et/ou équidés est calculé sur la base des notifications faites à la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA).
Il vous suffit de vous connecter et valider vos données en cliquant sur le menu "Terminer la saisie" puis une seconde fois sur le bouton "Terminer la saisie".
- **Si vous détenez des autres animaux (porcs, moutons, volaille,...)**
La saisie pour les autres espèces d'animaux que les bovins, les bisons et les équidés (porcs, moutons, volaille...) se fait via le guichet informatique Acorda.

Vous devez en premier lieu compléter les catégories en cliquant sur "Gérer les animaux". Ces animaux doivent être annoncés avec la date exacte d'inalpe ainsi que la date probable de désalpe.

NB : si la date de désalpe effective venait à différer de vos prévisions, vous devrez obligatoirement en aviser l'office des paiements directs, par courriel, à l'adresse suivante : opdi@ne.ch, au plus tard jusqu'au 31 octobre 2021.

Enfinement vous validez vos données en cliquant sur le menu "Terminer la saisie" puis encore une fois sur le bouton "Terminer la saisie".

Cette procédure est obligatoire pour valider votre demande de contributions jusqu'au 30 septembre 2021.

Pour des demandes relatives aux accès à Acorda, contactez l'office des paiements directs, Route de l'Aurore 1, 2063 Cernier (☎ 032 889 37 00). Pour les demandes d'aide pour la validation, contacter la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV) à Cernier (☎ 032 889 36 40).

NB : Aucune validation tardive ne pourra être admise.

Ecole de chefs d'exploitation : Brevet fédéral d'agriculteur – Maîtrise fédérale agricole

L'Ecole de chefs d'exploitation de l'Arc jurassien (ECE Arc JU), organisée par la FRI à Courtemelon et Loveresse, en collaboration avec l'EMTN de Cernier, dispense les cours préparatoires requis pour l'obtention du brevet de paysanne, du brevet fédéral d'agriculteur, puis de la maîtrise fédérale agricole. L'ECE Arc JU propose la formation requise pour l'obtention du brevet sur deux ans, alors qu'une année suffira par la suite pour accéder à la maîtrise.

Le chef d'exploitation titulaire **du brevet fédéral** planifie et gère son entreprise, il conduit et met en valeur de manière rationnelle et efficace les branches de production et les prestations présentes.


Le chef d'entreprise titulaire de **la maîtrise fédérale** planifie, gère et développe une entreprise agricole avec succès et en toute indépendance.

Les cours de l'ECE Arc JU s'adressent aux agriculteurs du Jura, du Jura bernois et de Neuchâtel. Selon la provenance des participants, les cours seront dispensés à Cernier, Courtemelon et Loveresse, entre septembre 2021 et juin 2022, à raison d'un à deux jours par semaine. Le solde des modules disponibles seront proposés en 2022-2023.

Inscription : jusqu'au 31 août 2021

Informations :  www.frij.ch

Fondation Rurale Interjurassienne, Pierre-André Odiet,

 032 420 74 36,

 pierre-andre.odiet@frij.ch



Association neuchâtelaise
pour l'équipement technique agricole
Gérant : Bernard Tschanz
ch. de Biolet 9
2042 Valangin
Tél. 032 / 857 21 70
e-mail : bernardtschanz@net2000.ch

Section ANETA Neuchâtel

Cours pour obtenir le permis « G » Jeunes conducteur et conductrices de tracteurs

Ce permis autorise également la conduite d'un cyclomoteur. Les jeunes de 14 ans révolus, (possibilité de passer l'examen **6 mois** avant l'anniversaire) appelés à conduire un tracteur ou un autre véhicule sur la voie publique, doivent être porteurs d'un permis de catégorie G. Nos cours théoriques sont donnés sur un jour et demi et mis sur pied en collaboration avec un instructeur de la brigade de la circulation routière, de la police cantonale neuchâtelaise. Les candidats passent l'examen sur un système informatique dans les locaux du service cantonal des automobiles et de la navigation. Ces cours se dérouleront pendant les vacances de d'automne soit :

Cernier	Lundi 4 octobre 2021	09h00 à 11h30	13h30 à 16h00
	Mercredi 6 octobre 2021	09h00 à 10h30	
	Vendredi 8 octobre 2021	13h20	Examens
Fleurier	Mardi 5 octobre 2021	09h00 à 11h30	13h30 à 16h00
	Mercredi 6 octobre 2021	14h00 à 15h30	
	Vendredi 8 octobre 2021	13h45	Examens

Bulletin d'inscription à retourner jusqu'au 24 septembre 2021 dernier délai, à : M. Bernard Tschanz, Ch. de Biolet 9, 2042 Valangin. Les places sont limitées à 25 candidats par emplacement

Nom : Prénom :

Date de naissance complète : Prénom du père :

Adresse exacte : NPA :

Domicile : Tél. :

Membre ANETA : OUI / NON Emplacement choisi : Cernier Fleurier

Pour Cernier uniquement possibilité de manger sur place : Dîner oui non

Dès que nous serons en possession de vos inscriptions nous vous ferons parvenir le programme du cours et la documentation nécessaire !

ANETA

LES PRODUITS ACTUELLEMENT EN VENTE SUR NOTRE E-BOUTIQUE



Domaine du Pampre - François Gasser

Sauvignon Blanc CHF 16.-
Pinoit Noir Vieilles Vignes CHF 18.-
Oeil de Perdrix CHF 15.-
Chasselas sur Lie CHF 10.-

Pâtes et Cie

Spaghettis au blé dur CHF 6.-
Trio de pâtes CHF 17.-



Livres de recettes

La cuisine des paysannes neuchâtelaises CHF 30.-
Recettes du terroir neuchâtelais CHF 39.-



Produits Neuchâtel Vins et Terroir

Jeu de cartes CHF 7.-	T-shirt divers CHF 25.-
Chapeau CHF 7.-	Drop stop (10 pièces) CHF 8,50
Tablier de cuisine CHF 28.-	Verres 26cl (6pièces) CHF 33.-
Sac en tissu (tot bag) CHF 7.-	



D/CLIC
terroirs

Dans le cadre du projet de développement régional (PDR) du Val-de-Ruz, nous avons annoncé la création d'une plateforme pour faciliter la vente directe. Elle est enfin là!

Le nouveau gérant est Carlos Lafuente et il est à disposition pour toute question au 032.889.48.28 ou carlos.lafuente@ne.ch

Pour les agriculteurs qui ont annoncé leur intérêt l'année passée, le gérant prendra contact avec vous. Merci de lui réserver un bon accueil.

LE CONCEPT

FACILITER LA VENTE DIRECTE

DE PROFESSIONNELS A PROFESSIONNELS



Nous proposons un service de livraison mutualisé entre agriculteurs

NOTRE ENGAGEMENT

- Pas d'intermédiaire: marges garanties aux producteurs
- Simplification des commandes
- Mutualisation des livraisons
- Maintien d'un lien fort entre partenaires

JAB

CH-2053 Cernier

P.P. / Journal

Poste CH SA



Journée AGRO CNAV 21



Impressum
Rédaction :
CNAV – conseil & formation
Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier
Parution 12 fois par année

AGRO CNAV 21

MARDI 7 SEPTEMBRE 2021 - ROUTE DE MÔTIERS 20 - 2113 BOVERESSE

Apéritif
offert

Accueil cafés/croissants dès 9h sur la ferme Dreyer

Début des présentations à 9h30



- Ecorobotix ARA - Traitement robotisé des rumex
- Chaulage et valorisation des engrais de ferme
- Digestat et épandage
- Stress thermique des vaches laitières

Possibilité de diner sur place

Après-midi libre - Discussion avec les conseillers



JOURNÉE TECHNIQUE EN COLLABORATION AVEC LANDI RÉGION NEUCHÂTEL

Mme Melinda Oppliger répond volontiers à vos questions par mail
 melinda.oppliger@ne.ch ou par  032 889 36 46